

FÊTE DES CORNARDS

ORGANISATION DU STATIONNEMENT & DE LA CIRCULATION
SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT DU 26 MARS AU 3 AVRIL 2024

Le non respect de l'arrêté municipal n°2024-7-PM peut entraîner la mise en fourrière des véhicules en infraction. Les frais d'enlèvement et de garde en fourrière sont à la charge des propriétaires.
Pour toutes informations complémentaires, le service de la Police Municipale reste à votre entière disposition au 04 73 28 86 86 / 06 88 13 24 08.

FÊTE FORAINE

DU MARDI 26 MARS - 21H
AU MERCREDI 3 AVRIL - 12H

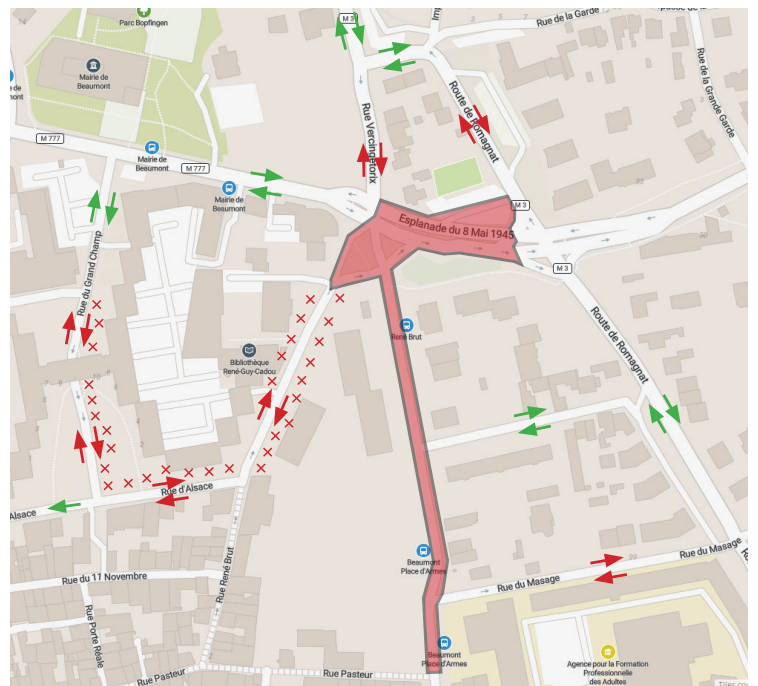
STATIONNEMENT DES VÉHICULES INTERDIT :

Rue Vercingétorix (partie comprise entre l'Esplanade du 8 mai) et la Rue de la Résistance, Rue Delabre, Rue du Massage (partie comprise entre la Rue Vercingétorix et la Route de Romagnat), sur le parking public situé Esplanade du 8 Mai 1945, Rue d'Alsace (partie comprise entre la Rue René Brut et la Rue du Grand Champ - côté pair), Rue du Grand Champ (partie comprise entre la Rue d'Alsace et la Rue du Square - côté pair), Rue René Brut (partie comprise entre la Rue d'Alsace et la Maison des Beaumontois), Parking Halle des Sports - Rue de La Mourette.

CIRCULATION INTERDITE (SAUF SERVICES) :

Rue Vercingétorix (RD 777) - toutefois l'accès des riverains est autorisé de 1h du matin à 12h - Esplanade du 8 Mai 1945 (RD 777b). Les arrêts de bus de la T2C desservant les lignes 8 et 12 sont déplacés Rue du Mas, Route de Romagnat et Route d'Aubière.

Les véhicules sont priés de suivre les déviations mises en place.



- | | |
|--|---|
|  Étendue de la fête foraine |  Stationnement interdit |
|  Sens de circulation maintenu |  Sens de circulation modifié |

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

LE SAMEDI 30 MARS DE 20H30 À 23H30

CIRCULATION - PRIORITÉ DE PASSAGE AUX PARTICIPANTS QUI EMPRUNTENT LES VOIES SUIVANTES :

Départ : Salle La Ruche / Rue du Grand Champ / Rue d'Alsace / Rue de la Victoire / Place Nationale / Rue Nationale / Rue Saint-Pierre / Place Saint-Pierre / Place Saint-Benoit / Place de l'Ancien Couvent / Rue Antoine Maradeix / Place d'Armes / Rue Vercingétorix / Arrivée : Maison des Beaumontois.

FEU D'ARTIFICE

LE DIMANCHE 31 MARS ENTRE 20H15 & 23H

CIRCULATION INTERDITE ENTRE 20H15 & 23H :

Rue de l'Hôtel de Ville et Avenue du Maréchal Leclerc.

Les véhicules sont priés de suivre les déviations mises en place.

CIRCULATION & STATIONNEMENT INTERDITS DE 8H À LA FIN DE LA MANIFESTATION :

Parkings Bopfingen, Allée Stéphane Hessel, Parking zone bleue, Rue de l'Hôtel de Ville et sur le Parvis de l'Hôtel de Ville.

FÊTE DES CORNARDS

ORGANISATION DU STATIONNEMENT & DE LA CIRCULATION SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT DU 26 MARS AU 3 AVRIL 2024

DÉFILÉ CARNAVALESQUE

LE DIMANCHE 31 MARS À PARTIR DE 13H

CIRCULATION INTERDITE (AU FUR ET À MESURE DE L'AVANCEMENT DU CORTÈGE), SUR LE PARCOURS QUI EMPRUNTE LES VOIES SUIVANTES :

Départ : Rue de l'Hôtel de Ville / Avenue du Maréchal Leclerc (entre la Rue de l'Hôtel de Ville et l'Avenue du Mont-Dore) / Avenue du Mont-Dore (entre l'Avenue Maréchal Leclerc et la Rue Nationale) / Rue Nationale / Place d'Armes / Rue Vercingétorix (entre la Place d'Armes et la Rue Pasteur) / Rue Pasteur (entre la Rue Vercingétorix et la Rue René Brut) / Arrivée : Rue René Brut.

STATIONNEMENT INTERDIT ENTRE 9H & 18H :

Rue Nationale, Place d'Armes et Rue Robert Noël (les 2 emplacements situés angle Rue Saint-Guillaume).



COURSE CYCLISTE

(2024-8-PM
AM COURSE CYCLISTE)

LE LUNDI 1^{ER} AVRIL DE 5H À 13H

STATIONNEMENT & CIRCULATION INTERDITS :

Rue de la Résistance, Place d'Armes, Rue Nationale (entre la Place d'Armes & la Rue de la Victoire), Rue de la Victoire (entre la Rue Nationale & la Rue d'Alsace), Rue d'Alsace (entre la Rue de la Victoire et la Rue du Grand Champ), Rue du Grand Champ, Rue de l'Hôtel de Ville (entre la Rue du Grand Champ & l'Esplanade du 8 mai 1945), Rue Vercingétorix (entre l'Esplanade du 8 mai 1945 & la Place de la Croix Neuve), Place de la Croix Neuve, Rue de Romagnat (entre la Place de la Croix Neuve & la Rue de la Résistance).

Les véhicules sont priés de suivre les déviations mises en place.

Veillez à prendre vos dispositions dès la veille au soir pour stationner vos véhicules en dehors des voies citées ci-dessus car les mises en fourrière débuteront dès 5h du matin.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à cet avis et nous sommes conscients des difficultés que cela peut occasionner. La Fête des Cornards fait partie du patrimoine de la commune et nous mettons tout en oeuvre pour la préserver. Nous vous souhaitons une agréable fête et qu'elle vous apporte tout le plaisir que vous en attendez.